
État des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et détention
du département de Paris au 10 messidor, lors de la séance du 13
messidor an II (1er juillet 1794)

Citer ce document / Cite this document :

État des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et détention du département de Paris au 10 messidor, lors de la séance du 13 messidor an II (1er juillet 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 314;
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25621_t1_0314_0000_8

Fichier pdf généré le 30/03/2022

gnards des ennemis de la liberté, et sur le décret par lequel elle a proclamé, au nom du Peuple français, l'existence de l'Être-Suprême et l'immortalité de l'âme; elle lui annonce que la commune de Roanne s'occupe sans relâche de la fabrication du salpêtre; qu'elle en a en magasin plus de cinq milliers, et qu'elle espère en fabriquer à l'avenir au moins un millier par décade; qu'elle possède des artistes assez éclairés pour l'épurer, mais qu'elle ne s'occupera de l'épuration qu'après y avoir été autorisée par la Convention. Cette société annonce aussi que les biens nationaux se vendent, dans le ressort du district de Roanne, à des prix très-avantageux pour la République, et elle en donne pour exemple l'estimation d'une ferme portée à 36,000 liv. et affermée 1,200 liv., dont le prix d'adjudication est monté à 182,000 liv.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des domaines nationaux (1).

31

Les administrateurs du district du Dorat écrivent à la Convention nationale que, dans le courant de la seconde décade de prairial, des biens d'émigrés situés dans leur ressort se sont vendus à des prix incroyables; que les prix d'adjudication ont doublé, triplé, et même quadruplé ceux d'estimation; que des biens estimés en détail 93,634 liv. ont été vendus 237,570 liv. Ils terminent par féliciter la Convention nationale sur le décret par lequel elle a proclamé l'existence de l'Être-Suprême et l'immortalité de l'âme. Ce décret, disent-ils, nous assure le triomphe de la République et l'anéantissement prochain de tous les genres de tyrannie et d'intrigues.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des domaines nationaux (2).

32

Les administrateurs du département de police de Paris font passer à la Convention nationale un état des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention du département de Paris, à l'époque du 10 de ce mois. Le total général est de 7,355, y compris les individus accusés de fabrication ou distribution de faux assignats, d'assassinats, de contre-révolution, de délits de police municipale, correctionnelle militaire, ou de délits plus légers, et que les personnes arrêtées comme suspectes en font aussi partie.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de sûreté générale (3).

(1) P.V., XL, 324. Bⁱⁿ, 16 mess. (suppl^t) et 17 mess. (2^e suppl^t); M.U., XLI, 217.

(2) P.V., XL 325. Bⁱⁿ, 17 mess. (2^e suppl^t).

(3) P.V., XL, 325.

[Commune de Paris. Etat des détenus au 10 mess.] (1).

Maison de repression	25
Grande-Force	700
Petite-Force	300
Sainte-Pélagie	218
Madelonnettes	300
Montprin	71
Abbaye	100
Bicêtre	911
A la Salpêtrière	376
Chambres d'arrêt, à la Mairie	48
Fermes	67
Luxembourg	873
Maison de suspicion, rue de la Bour- be	543
Picpus, fauxbourg St Antoine	205
Refectoire de l'abbaye	25
Caserne des P. Pères	200
Les Angloises, rue Saint-Victor	152
Les Angloises, rue de Loursine	141
Caserne, rue de Seve	134
Les Carmes, rue de Vaugirard	351
Les Angloises, fauxbourg St Antoine	87
Vincennes	363
Ecosseis, rue des fossés St Victor	107
Coignard à Picpus	59
Saint-Lazare, fauxbourg St-Lazare ..	684
Picquetot, rue de Bercy	33
Geoffroy folie Renaud	25
Bellomme, rue de Charonne, n° 70 ..	100
Benedictins, angle rue observatoire ..	147
TOTAL GENERAL	7355

33

La société populaire d'Annecy, département du Mont-Blanc, félicite la Convention nationale sur ses glorieux travaux. Votre voix, lui disent-ils, s'est fait entendre; l'impiété et ses infames propagateurs sont rentrés dans la poussière; les lumières de la vérité et de la raison se sont répandues de votre sein sur tous les points de la République; le fanatisme et les superstitieuses erreurs ont disparu; la nature a recouvré son empire; l'espoir et la consolation ont été versés avec tous leurs charmes dans les cœurs des Français.

Vous avez proclamé, à la face du ciel, l'existence de cet Être infini qui est l'auteur de tous les êtres; vous avez reconnu l'immortalité de cette portion simple et active de nous-mêmes, qui est le principe de notre existence.

A peine avons-nous jeté les yeux sur ce décret sublime, que nous nous sommes levés spontanément pour rendre hommage à la vérité qu'il rappelle, et donne un libre cours aux sentimens de gratitude qui nous animent envers vous.

Oui, fussent les ennemis de notre bonheur étouffer dans leur rage, nous rendons, avec le reste des Français, à l'auteur de la nature un culte digne de lui. Incorporés à ce peuple

(1) C 308, pl. 1198, p. 2. P.c.c. Guyot.